

**DECISION MUNICIPALE
N° D24-116**

7.1

Objet : Fongibilité des crédits en M57 – Décision budgétaire n°3 portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4° et L 2122-23,

VU la délibération n° DEL23-063 du conseil municipal en date du 26 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024, portant notamment sur la fongibilité des crédits et autorisant l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),

VU la délibération n°DEL24-035 du conseil municipal du 26 MARS 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT Qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin d'abonder les chapitres 68 (Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions), 20 (Etudes et insertions), 23 (immobilisation en cours) ainsi que des opérations en AP/CP.

DECIDE

ARTICLE UN : d'autoriser les transferts suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT				
D611 - 020 - Contrats de prestation de service	5 004,00			
011 - Charges à caractère général	5 004,00	-	-	-
D6817 - 01 - Dotation aux provisions pour dépréciation d'actif circulant		5 004,00		
TOTAL D68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	-	5 004,00		
Total FONCTIONNEMENT	5 004,00	5 004,00	-	-

TOTAL D68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	-	5 004,00		
Total FONCTIONNEMENT	5 004,00	5 004,00	-	-
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT				
AP19001- 21351- 020 - Mise en accessibilité	54 024,00			
TOTAL AP-19001 : MISE EN ACCESSIBILITE	54 024,00	-	-	-
AP19004 - 2313 - 313 - Restructuration médiathèque	50 000,00			
TOTAL AP-19004 : RESTRUCTURATION MEDIATHEQUE	50 000,00	-	-	-
2111 - 518 - acquisitions de terrains	75 000,00			
TOTAL 21 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 000,00	-	-	-
(AP22001) - 2031- 4221 - Agrandissement crèche Ile aux bambins		60 000,00		
TOTAL AP-22001 : CRECHE ILE AUX BAMBINS	-	60 000,00	-	-
AP22002 - 2313 - 201- Travaux dans les écoles		60 000,00		
TOTAL AP-22002 : TRAVAUX DANS LES ECOLES	-	60 000,00	-	-
AP22004- 2313- 323 - Equipement de loisirs		5 724,00		
TOTAL AP-22004 : Equipement de loisirs	-	5 724,00	-	-
R10226 - Taxe d'aménagement majorée				
TOTAL R10: Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-
D2031 - 588 - Frais d'études		1 000,00		
TOTAL D20 - ETUDES ET INSERTIONS	-	1 000,00	-	-
D2313 - 758 - Constructions		52 300,00		
TOTAL D23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-	52 300,00	-	-
Total INVESTISSEMENT	179 024,00	179 024,00	-	-
TOTAL GENERAL	-			-

ARTICLE DEUX : Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal.

ARTICLE TROIS : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

POUR COPIE CONFORME,

Fait à Tournefeuille, le 6 décembre 2024



De Maire,

Frédéric PARRE

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20241206-D24-116-AR
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024